I) Genèse:

En date du 23 au 31 aout 1971, la Ligue Arabe adopta à Beyrouth, en présence de la quasi-totalité des pays arabes souverains de l'époque, (16 pays), un système de romanisation des caractères arabes aux caractères latins.

Ce système fut présenté à la deuxième Conférence du Groupe des Experts des Nations Unies pour les noms géographique qui s'est tenue à Londres en 1972.

Sans aucune discussion ou concertation ni au sein des différentes Commissions de GENUNG ni durant les travaux de la deuxième Conférence et avec la présence uniquement de deux représentants arabes à cette dite conférence, en l'occurrence le Liban et l'Egypte, il a été décidé de l'amender et de l'adopter par recommandation n° 8/II, sans que la Ligue arabe en soit consultée, (!).

Ce qui pourrait expliquer sa fragile légitimité constaté et sa remise constamment depuis, en cause.

Ce système, dénommé par la suite 'Système de Beyrouth', par les différentes résolutions du GENUNG notamment à partir de la recommandation III/9, est quasiment identique à celui dit BGN/PCGN.

Lors des travaux de la cinquième Session du GENUNG (New York, 1973) et encore une fois en l'absence des pays arabes concernés, il a été décidé de joindre à la résolution 8/II, et ce sur proposition française, un addendum dans lequel une variante dite 'B' du système amendé de Beyrouth, fut ajoutée. Cette variante basée sur la prononciation française était réservée spécialement pour les pays arabes Maghrébins censés être de tradition francophone.

Suite à la résolution III/9 de la troisième Conférence (Athènes ,1977) qui recommande aux pays arabes, devant 'les difficultés d'ordre techniques et pratiques rencontrées dans l'application du système de Beyrouth modifié', de se réunir afin de parvenir à une solution, la question de l'application de ce système et des problèmes rencontrés pour sa généralisation, ne furent de nouveau discutés qu'en 1979 lors de la tenue de la 8 Session du GENUNG (New York, 1979). Durant cette Session, un représentant arabe, annonça que les pays arabes se sont réunis à Riyadh (Arabie Saoudite) et qu'un accord a été trouvé pour l'application par tous les pays arabes de ce système.(WP N° 55)

C'est lors de la 17 Session (1994, New York), et cette fois ci, en présence de plusieurs pays arabes, que la représentante de la France souleva la question de l'application de la Variante **dite B** du système de Beyrouth amendé spécialement pour les pays du Maghreb.

Un vive réaction et opposition des pays arabes présents y compris ceux du Maghreb, à la proposition de la représentante de la France fut enregistrée. Tous les intervenants arabes ainsi que d'autres délégations non arabes, ont rappelé l'unité linguistique du monde arabe et que conformément aux principes de l'UNGEGN, chaque langue ne devrait avoir qu'un seul et unique système de romanisation.

Une résolution invitant 'la Ligue Arabe à poursuivre ses efforts en vue de l'organisation d'une Conférence consacrée à l'examen des difficultés rencontrées quand à l'application du système de translitération dit de Beyrouth amendé en 1972 et de présenter dans les meilleurs délais une solution au Groupe d'Experts des Nations Unies sur les noms géographiques.', fût adoptées a cet effet, lors de la Septième Conférence (New York, 1997).

La question du système de romanisation des caractères arabes aux caractères latins fut de nouveau discutée lors de la 20 Session (New York, 2000); Les pays arabes ont voulu cette fois ci, non pas soulever la question de l'application de ce système, mais introduire de nouveaux changements au système en vigueur. (!) Il leur fit répondre que toute suggestion de changement, doit se faire par écrit et devrait s'officialiser par une résolution de la Conférence. (cf. Rapport de la Session)

Lors de la Huitième Conférence (Berlin, 2002), les pays arabes présents, sans consultation de la Ligue Arabe, absente, ont tenté d'introduire une nouvelle demande d'amendement du système dit de Beyrouth. Celle-ci comporte notamment, le remplacement de la cédille par des traits au dessous de certaines lettres spécifiques et le remplacement de la lettre **Zad** par **Dad**.

En vérité, cette proposition, à l'exception de la lettre Dad, n'est qu'un retour purement et simplement, au système initial adopté par la Ligue Arabe en 1971 !!!

Il est à noter qu'à cette date et depuis déjà plusieurs années, seule la Jordanie applique ce **nouveau/ancien** système.(Voir a ce sujet, le WP N° 86 de la 18 Session, Genève, 1996)

Aucun progrès officiel notable n'est à signaler depuis, si ce n'est que les pays arabes sur **initiative de certains Etats** d'entre eux, ont organisé des rencontres scientifiques et techniques sur la problématique des la gestion des noms géographiques en générale et du système de romanisation en particulier.

Parmi ces rencontres, nous pouvons citer :

- La rencontre de Tripoli (Libye) Décembre, 2005.
- La rencontre de Beyrouth (Liban) Mai ,2007.
- La rencontre de Beyrouth (Liban) juin ,2008.
- La rencontre de Beyrouth (Liban) Mai, 2010.

Ces rencontres ont vu la participation d'un certain nombre de pays arabes, un quinzaine de pays en moyenne, avec la présence de représentants de la Ligue arabe.

Plusieurs recommandations générales relatives aux noms géographiques, ont été adoptées à l'issue de ces rencontres (Bases de données, Confections d'Atlas etc.)

En ce qui concerne le système de romanisation, d'autres modifications furent proposées notamment durant la troisième rencontre qui a vu l'introduction d'autres lettres.

Les participants à ces rencontres, unanimement, se sont mis d'accord pour que ce nouveau système, dénommé' Standart Arabic for Transliteration of Geographical Names, 2007', soit soumis en premier, à la Ligue Arabe pour sa transmission par les voies diplomatiques à tous les Etats membres pour avis

et suggestions et à l'issue organiser une Conférence officielle, sous son égide, pour son adoption définitive. (Cf. Rapports N° 2, Tripoli 2005, N° 3, 2007, N°4, 2008 et N°5, 2010, Beyrouth)

Et ce n'est qu'après cette étape, qu'il sera présenté à l'UNGEGN, avec un projet de résolution, pour son adoption.

Cette démarche a été préconisée en total respect des principes fondamentaux du GENUNG qui stipulent clairement que pour qu'un système soit viable :

- Il faudrait qu'il ait un consensus pour son utilisation par les pays partageant cette même langue, (Cf Terms of reference du WG Romanisation system),
- De la nécessité de stabilisation au maximum des systèmes de romanisation (Résolution N° IV/15)
- les nouveaux systèmes de romanisation ne soient envisageables pour une utilisation internationale qu'à condition que les pays qui les préconisent appliquent ces systèmes dans leur production cartographique.(Cf. Résolution N° IV/15)
- de l'unicité du système de romanisation (Cf. résolution I/9)

Pourquoi alors, il y a difficulté pour l'adoption du système de romanisation arabe ?

Ceci peut s'expliquer en partie, par les facteurs suivants :

- -Premièrement il faut noter de prime abord, que le système de romanisation arabe est en partage par 22 Etats et par conséquent, **avec la démarche poursuivie jusqu'à ce jours**, il est extrêmement difficile de les réunir tous, pour pouvoir en discuter et en sortir avec une décision commune.
- La prise en charge des problèmes liés aux noms géographiques n'a pas la même importance et diffère d'un pays à un autre.
- -La quasi-totalité des pays arabes ne dispose pas de structures en charge de la normalisation des noms géographiques.
- l'existence de plusieurs langues locales parfois officielles à côté de l'Arabe, est un élément favorisant cette hésitation pour l'adoption de ce système. Ces langues disposent de sons qu'aucun caractère arabe ne reflète d'une façon fidèle tel le son **GA** ou **VA**.

Enfin, la sensibilité politique liée aux problèmes des langues et la non maitrise, de ce facteur, est un élément favorisant cette situation.

Les participants aux rencontres informelles citées ci haut et afin de prendre en considération ces points, ont préconisé que chaque pays arabe en proie à des spécificités langagières particulières, pourrait ajouter à sa convenance, des lettres supplémentaires pour retranscrire les sons qui ne sont pas pris en compte par ce nouveau système.

Dans ce cas ne risque t-on pas d'avoir 22 systèmes, sachant que dans la quasi-totalité des pays arabes, il existe plusieurs langues en usage. Par exemple, dans les pays du Maghreb il existe plusieurs langues dites Berbères ; En Somalie et au Soudan, nous enregistrons également, plusieurs langues qui ne sont même pas apparentées à l'Arabe etc.

Conclusion:

Le système de romanisation proposé pour par la rencontre informelle de 2007 et précisé par la suite, devrait être soumis à la Ligue Arabe, conformément aux recommandations y afférentes, pour qu'elle le soumette à son tour, d'une façon officielle à tous les Etats membres pour avis et enrichissements éventuels.

Ce n'est qu'à l'issue de cette étape, qu'une Conférence officielle sous l'égide de la Ligue arabe à travers ses structures spécialisées notamment l'Alesco , qui devra se prononcer légitimement sur ce Système.

Cette démarche est en adéquation non seulement avec les résolutions propres des rencontres tenues jusqu'ici mais aussi, elle l'est également avec la résolution n° VII/4 du GENUNG

Il est à rappeler que dans une tentative d'application de cette résolution, une séance de travail, regroupant la Présidente et le Vice Président du GENUNG, s'est tenue avec Monsieur le Directeur de l'Alecso à Tunis en 2007 a Tunis. Des promesses ont été données afin que la Ligue arabe prenne une initiative pour concrétiser les dispositions de cette résolution.

.